

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 3 août 2026 à 18h15, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417, rue de la Cour, Waterloo (Québec) à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

M. Pierre-Paul Foisy, M. Pierre-Richard Côté, Mme Barbara Verhoef, Mme Brigitte Hémond, M. Loric Vautour-Ouellet, M. Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Pascal Russell.
Madame Jessica Tanguay, greffière et directrice générale adjointe est également présente.

Mot de bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Constatation du quorum

26.08.1 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 3 août 2026 et confirmation de la notification de l'avis de convocation

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu unanimement

D'ouvrir la séance à 18h17, après avoir constaté le quorum et la notification de l'avis de convocation à l'ensemble des membres du conseil municipal.

26.08.2 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 août 2026

Il est proposé par madame Brigitte Hémond et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

26.08.3 3. Période de questions du public sur l'ordre du jour

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions sur l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée.

26.08.4 4. Dépôt de documents

26.08.4.1 4.1. Dépôt du procès-verbal de correction - Règlement parapluie numéro 26-971 décrétant des dépenses et un emprunt de 855 000\$ pour la restauration et la mise à niveau du 415, rue de la Cour

Le procès-verbal de correction du 31 juillet 2026, signé par la greffière, est déposé quant au Règlement parapluie numéro 26-971 décrétant des dépenses et un emprunt de 855 000\$ pour la restauration et la mise à niveau du 415, rue de la Cour.

26.08.5 5. Règlements municipaux

26.08.5.1 5.1. Modification du Règlement parapluie numéro 26-971 décrétant des dépenses et un emprunt de 855 000\$ pour la restauration et la mise à niveau du 415, rue de la Cour

ATTENDU QUE le conseil a adopté le *Règlement parapluie numéro 26-971 décrétant des dépenses et un emprunt de 855 000\$ pour la restauration et la mise à niveau du 415, rue de la Cour* le 14 juillet 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement pour confirmer la durée de l'emprunt de 10 ans, tel qu'annoncé;

En conséquence,
il est proposé par
et résolu à l'unanimité que

Le conseil modifie le *Règlement parapluie numéro 26-971 décrétant des dépenses et un emprunt de 855 000\$ pour la restauration et la mise à niveau du 415, rue de la Cour* de manière à ce que l'article 3 se lise comme suit:

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 855 000 \$, pour une période de 10 ans, pour les travaux requis afin d'accueillir un CLSC au 415, rue de la Cour.

Adoptée.

26.08.6 6. Période de questions du public

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions au conseil Aucune question n'est adressée.

26.08.7 7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Foisy et résolu unanimement de lever la séance extraordinaire à 18h23.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi, 18 août 2026 à 19 h.

M. Pascal Russell, maire

Mme Jessica Tanguay, greffière